

**Nom de l'auteur :** Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), bureau Saguenay-Lac-St-Jean/Côte-Nord

**Thème choisi :** L'économie solidaire

### **Brève description de l'organisation**

La CDRQ a pour mission de faire la promotion de la formule coopérative dans toutes les régions du Québec. En collaboration avec divers acteurs de développement socioéconomique, elle accompagne et soutien les promoteurs qui désirent utiliser le modèle coopératif comme statut juridique dans leur projet d'affaires. Enfin, la CDRQ accompagne les coopératives existantes dans leurs projets d'expansion ou de consolidation.

Pour réaliser sa mission, la CDRQ compte onze bureaux régionaux et plus de quarante employés. En fait, la CDRQ constitue un des outils que le mouvement coopératif québécois s'est doté pour assurer le développement coopératif au Québec dont le chiffre d'affaires global est supérieur à 35 milliards de dollars par année, réparti parmi les 3 300 coopératives québécoises.

### **Visions et orientations de développement du secteur agroalimentaire en coopérative**

La région compte plusieurs petites entreprises dans l'industrie agroalimentaire tel que des apiculteurs, fromagers, céréaliers, producteurs de bleuets, etc. La plupart de ces entreprises travaillent plutôt de manière isolée. Le potentiel de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation est souvent sous exploité et les défis de commercialisation sont importants, notamment en raison de la petite taille des producteurs et de notre marché régional.

Inspiré du modèle de Nutrinor, il y aurait probablement des opportunités de développement de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation si les entreprises productrices se regroupaient par secteur à l'intérieur d'une coopérative dont la mission serait :

- Acheter en plus grand volume ce que les producteurs ont besoin comme intrant afin de bénéficier d'escompte de volume et en faire profiter les producteurs.

- Regrouper et développer les connaissances/expertises afin de procéder à la 2<sup>e</sup> et/ou 3<sup>e</sup> transformation de produits.
- À partir de l'image de marque développée « Zone Agroboreal », faire la mise en marché des produits qui seraient préalablement transformés en région.

Dans l'éventualité où il se développerait des coopératives dans plusieurs secteurs, une de ces coopératives pourrait se spécialiser et devenir celle qui réalise la mise en marché pour les autres ou encore, un regroupement de ces coopératives pour en créer une nouvelle.

### **Les défis pour le secteur agroalimentaire**

- Réunir plusieurs producteurs à l'intérieur d'une même table pour qu'ils évaluent leurs intérêts à se considérer comme des partenaires potentiels plutôt que des compétiteurs.
- Identifier des projets communs suffisamment porteurs pour mobiliser une masse critique de producteurs. Ces derniers pourraient devoir éventuellement accepter de modifier certaines manières de faire et de déléguer du pouvoir à la coopérative en contrepartie de certains avantages.
- Parmi ces propriétaires d'entreprises, identifier des promoteurs qui vont investir du temps pour faire avancer les pistes de développement potentielles et valider les avantages du regroupement (ex : trouver le financement pour réaliser les études d'opportunité)

### **Vision et développement de la relève d'entreprise en coopérative**

La problématique de relève d'entreprise est bien connue par les divers acteurs du développement économique du Québec. Dépendamment du contexte, un des 5 types de coopérative pourraient être envisagé pour assurer la relève :

- Les propriétaires de l'entreprise n'ont pas de relève familiale et aucun promoteur régional n'est intéressé au rachat. Pour éviter une fermeture

- ou un rachat par des actionnaires provenant de l'extérieur à la région, la coopérative de travailleurs ou la coopérative de consommateurs permettrait :
- 1- de consolider les emplois;
  - 2- éviter l'exode des profits vers l'extérieur de la région;
  - 2- éviter que les contrats de services professionnels soient octroyés à des firmes externes à la région;
  - 3- Éviter que le centre décisionnel se retrouve à l'extérieur de la région.
- Dans les cas où le propriétaire d'entreprise détient une relève familiale ou un acheteur régional, il pourrait préconiser un modèle mixte d'actionariat où les travailleurs de l'entreprise se regroupent à l'intérieur d'une coopérative pour faire l'acquisition d'un bloc d'actions de la compagnie, au même titre que la relève familiale. Les travailleurs, via la coopérative de travailleurs actionnaire, deviennent des partenaires des autres actionnaires (familles et/ou autres actionnaires). Les avantages sont nombreux et rejoignent à la fois les travailleurs, la communauté, les actionnaires entrants ainsi que les actionnaires sortants. En voici quelques un :
    - 1- La plus grande capitalisation de l'entreprise lui permet d'améliorer les probabilités de sa pérennité à court et long terme;
    - 2- les travailleurs participeront aux décisions et bénéfices de l'entreprise et leur risque d'investissement sera diminué grâce aux avantages fiscaux et aux modalités de financement;
    - 3- L'actionnaire sortant verra son solde de prix de vente diminué du montant investi par la coopérative et devrait voir augmenter sa portion admissible à l'exonération fiscale sur gain en capital;
    - 4- les actionnaires entrants devraient constater une amélioration de la motivation, de la fierté, du sentiment d'appartenance et de la productivité des employés.

## **Les défis pour le développement de la relève d'entreprise en coopérative**

- Changer les perceptions et faire connaître l'option et les exemples de succès de coopérative auprès des propriétaires d'entreprises et des individus des organisations de première ligne (organismes de développement, bureaux de comptable et d'avocats, institutions financières, etc.).
- Développer une culture entrepreneuriale collective auprès de la main d'oeuvre du Québec.

- Identifier des pistes réalistes pour accélérer la mise en place d'une coopérative ou trouver des incitatifs pour faire patienter l'actionnaire cédant pendant la mise en opération de la coopérative.

-